

109194 - Doit-elle se séparer de son mari, si ce dernier ne se convertit pas à l'islam?

question

La femme convertie à l'islam doit -elle quitter son mari mécréant? Que faire, si elle refusait de se séparer de lui?

la réponse favorite

Louanges

à

Allah

Quand

une femme se convertit

à

l'islam

alors que son mari reste mécréant

, le mariage se dissout. Mais elle attend la fin du délai

de viduité

car

si le mari se convertit dans ce délai,

elle reste son

épouse. S'il

ne se convertit pas jusqu'à

la

fin du délai, le mariage est jugé

dissout depuis la conversion de la femme.

Peut-il reprendre le mariage si sa conversion survenait au delà

dudit délai?

Les
ulémas
ont
émis
deux avis sur la question. Selon l'avis
le mieux argumenté
,
il reprend sa femme si celle-ci l'accepte
car le Prophète (Bénédiction
et salut soient sur eux) a rendu sa fille
à
Abi
al-Aas converti plusieurs
années
après
la conversion de sa femme. Si la femme convertie refuse de se séparer
de son mari resté
mécréant,
une décision
de justice les contraint
à
se
séparer. »
Extrait des réponses
de son
éminence cheikh Ibn Outhaymine.